

mon avis, le bill encouragera les petits fabricants et les fabricants marginaux à ne plus fabriquer leurs produits au Canada ou les empêchera de les y fabriquer, en les rendant incapables de soutenir la concurrence. Apparemment, le gouvernement refuse de dire si le bill nuira aux fabricants marginaux, même si ceux-ci ont été nombreux à comparaître devant le comité et à déclarer que cette mesure visant les produits marginaux leur ferait du tort.

Je passe maintenant à la deuxième partie du projet de loi, qui a trait à la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel. Tout le monde à la Chambre le sait, le ministre des Finances (M. MacEachen) avait déclaré à la Chambre que le gouvernement n'avait nullement l'intention de taxer le gaz naturel, d'imposer une taxe sur le gaz naturel exporté aux États-Unis. Voilà qu'il a fait volte-face pour déclarer que le gouvernement allait taxer tout le gaz naturel au Canada, qu'il soit consommé au Canada ou exporté à l'étranger. Tout le monde le sait, la cour d'appel de l'Alberta s'est récemment prononcée contre l'imposition d'une taxe par le gouvernement fédéral à un autre gouvernement, à savoir l'Alberta. Un article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique l'interdit en effet. On en a maintenant appelé de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada. Il reste à espérer que la Cour suprême se rangera du côté des provinces productrices.

La taxe sur les revenus pétroliers constitue clairement une taxe sur les ressources provinciales. Toutes les provinces et nous-mêmes trouvons la chose illégale. Je tiendrai probablement à revenir sur ce point lorsque le bill en arrivera à l'étape de la troisième lecture, quoique je doute que nous devions étudier ce bill en troisième lecture. Si je comprends bien, nous faisons simplement rapport de ce bill à la Chambre, mais je me demande sérieusement si nous devrions débattre certaines de ses dispositions pendant que la Cour suprême du Canada est saisie de l'affaire.

Je voudrais signaler un point assez important. En 1978, nos exportations de gaz naturel ont été d'environ 882 milliards de pieds cubes. En 1979, sous un gouvernement conservateur, le chiffre est passé à un billion de pieds cubes. En 1980, sous un gouvernement libéral, nous sommes revenus à 800 milliards de pieds cubes, soit le chiffre le plus bas des cinq dernières années. De plus, en 1978, les exportations de gaz naturel ont rapporté 2.2 milliards de dollars; en 1979, 3.1 milliards; et en 1980, 4 milliards, malgré un moindre volume. Essentiellement, c'est parce que nous lions le prix du gaz naturel exporté à celui du pétrole importé, même s'il n'y a aucun rapport entre les deux. Le gouvernement actuel applique une formule pour lier les deux. Par conséquent, nous ne pouvons exporter autant de gaz que nous le voudrions. Cela veut dire que le gouvernement recevrait 1.5 milliard s'il n'adapte pas le prix du gaz naturel au prix du pétrole importé. Bien entendu, une fois encore il ne veut pas se montrer trop généreux envers l'Alberta. Je ne peux m'empêcher de penser comment cette somme de 1.5 milliard par an pourrait être avantageuse pour notre balance des paiements et nos taux d'intérêt.

● (1630)

Les compagnies de gaz naturel de l'ouest du Canada, la plupart étant situées en Alberta, ont déclaré qu'elles pourraient exporter moitié plus de gaz qu'elles ne sont autorisées à le faire en ce moment si elles pouvaient l'extraire du sol et avaient un marché. De toute évidence, nombre de ces compa-

gnies seront acculées à la faillite. Ce sont des compagnies canadiennes moyennes qui ne peuvent exploiter leur gaz naturel pour au moins cinq ans. Lorsqu'elles s'adressent à la banque, elles ne peuvent emprunter qu'à 25 p. 100 de leur valeur réelle. En raison des politiques gouvernementales, elles ne peuvent vendre leur gaz qui doit rester sous terre. Elles ne peuvent pas exporter leur gaz.

J'en arrive maintenant à une taxe qui me paraît impensable, dont le gouvernement va frapper le vin, la bière, les spiritueux et le tabac. Je ne suis pas contre l'imposition d'aucun de ces produits, mais je m'insurge contre l'indexation d'une taxe sur l'inflation. C'est la première taxe à laquelle le gouvernement assujettit l'industrie en général. S'il ne rencontre pas d'opposition, nous pouvons nous attendre à ce que la taxe sur tous les produits soit indexée sur l'inflation. A l'avenir, vous et moi, monsieur l'Orateur, paieront sur tout des taxes qui augmenteront avec l'inflation. Ce n'est que le premier pas et j'y reviendrai brièvement dans ma conclusion.

Je voudrais maintenant parler de la Partie IV du bill C-57 qui prévoit une taxe de 8 p. 100 sur les revenus pétroliers et gaziers. La taxe s'applique au pétrole à la tête de puits et peut s'interpréter comme une taxe sur les ressources provinciales. Elle aura des répercussions sur les activités d'exploration et d'exploitation de toute l'industrie pétrolière. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré à la Chambre que les travaux de forage ne ralentissent pas. Il a dit qu'il y avait un excédent de derricks et que les entrepreneurs en forage prenaient de l'expansion parce qu'ils prévoyaient une recrudescence de l'exploration et de l'exploitation. Ce n'est pas là la conséquence de la politique énergétique nationale, monsieur l'Orateur. A l'heure actuelle, il n'y a plus en activité au Canada que 50 p. 100 des derricks qui l'étaient à pareille date l'an dernier. A cause de la politique énergétique nationale, environ 2 milliards de dollars se perdent chaque année au profit de l'étranger et continueront de se perdre au cours des cinq prochaines années.

Une société de la Saskatchewan a fermé 190 puits au cours des cinq derniers mois, et une autre en a fermé 125. Ce qui nous amène à nous demander pourquoi elles ont ainsi fermé des puits productifs. C'est tout simplement parce qu'elles perdaient de l'argent. Même si elles ne sont pas autorisées à fermer leurs puits, elles attendent tout simplement qu'ils aient besoin de réparations et n'effectuent pas ces réparations. Elles les remettent sine die. Elles continueront d'agir ainsi tant que nous n'aurons pas remarqué une baisse de production de ces puits marginaux. Le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources continuent de s'imaginer que cela n'arrivera pas et que cela n'arrive pas. Je pourrais citer des noms, monsieur l'Orateur, mais je ne tiens pas à mettre les contrevenants dans l'embarras.

Il est intéressant de constater que l'industrie pétrolière peut financer elle-même 70 p. 100 de ses besoins alors que les services d'utilité publique, dont la plupart appartiennent à l'État, ne peuvent même pas fournir par leurs propres moyens 50 p. 100 de leurs capitaux. Mais il y a eu un revirement dans ce secteur. Les ressources d'autofinancement de l'industrie gazière et pétrolière ont diminué de 20 p. 100, c'est-à-dire qu'elles sont tombées à 40 p. 100 à cause de la politique du gouvernement qui veut diriger ce secteur.